

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFERT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.082

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE  
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU PARKING  
SIS 67 RUE FONT DE CHERVES

**VOTE** : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Conformément aux dispositions des articles L. 141-4 à L. 141-9 du Code de la Voirie Routière, une enquête en vue du déclassement du domaine public du parking cadastré section AK n° 372, s'est déroulée du 25 juillet 2005 au 8 août 2005.

Le rapport et les conclusions en date du 16 août 2005 du commissaire-enquêteur, Monsieur LE RHUN, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur le déclassement, d'une surface de 1 126 m<sup>2</sup>, du domaine public, du parking cadastré section AK n° 372, sis 67 rue Font de Cherves à ROYAN, préalablement à toute opération de promotion immobilière.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les articles L. 141-4 à L. 141-9 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'enquête publique du 25 Juillet au 8 août 2005, en vue du déclassement du parking sis 67 rue Font de Cherves à ROYAN,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 16 août 2005,

Vu l'avis de la commission des permis de construire,

Considérant que la parcelle de terrain à usage de parking, cadastrée section AK n° 372, est déclassée pour permettre la réalisation d'un programme immobilier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de déclasser du domaine public communal la parcelle à usage de parking sise 67 rue Font de Cherves, d'une surface de 1 126 m<sup>2</sup>,
- de désigner M. CIRAUD-LANOUE en qualité de géomètre chargé de la division,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à ROYAN, pour publier l'acte aux Hypothèques de MARENNES,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'opération, étant entendu que l'acquéreur de ce terrain déclassé remboursera les dépenses à la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la vente et notamment l'acte authentique qui sera publié aux Hypothèques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN